

[Revalorisation du montant de l'allocation aux adultes handicapés](#) [1]

Décret n° 2020-492 du 29 avril 2020 portant revalorisation du montant de l'allocation aux adultes handicapés

Journal officiel lois et décrets - N° 0105 du 30 avril 2020

Le montant mensuel de l'AAH mentionné à l'article L. 821-3-1 du code de la sécurité sociale est porté à 902,70 €.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/revalorisation-du-montant-de-lallocation-aux-adultes-handicap%C3%A9s>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041835211&dateTexte=&categorieLien=id>